

CLEDER - CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2008 – N°3

Les élus de l'opposition municipale de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

ORDRE DU JOUR

1 – ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 - Transfert de compétence Enfance – Jeunesse à la Communauté des Communes de la Baie du Kernic
- 1.2 – Prime de fin d'année

2 – VIS SCOLAIRE ASSOCIATIVE

- 2.1 – Convention entre la commune et l'Office du tourisme
- 2.2 – Convention d'objectif et de financement d'un contrat enfance-jeunesse – Avenant

3 – URBANISME – ENVIRONNEMENT – MER

- 3.1 – Demande d'acquisition d'un terrain communal

4 – AFFAIRES ECONOMIQUES – FINANCES

- 4.1 – Indemnités au receveur municipal
- 4.2 – Décision modificative
- 4.3 – Dépenses d'investissement 2009
- 4.4 – Tarifs communaux 2009

5 – QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2008 n'a pas été voté par les conseillers de l'opposition. Une fois de plus, nous faisons remarquer à Monsieur le Maire que les progrès étaient certains mais pas suffisants, que nos interventions n'étaient toujours reprises qu'en partie.

Nous notons que sur le clédérois n°352, les propos de l'opposition ne sont, une fois encore pas restitués. **Comment dès lors parler de démocratie quand on censure complètement les propos tenus par les conseillers de l'opposition municipale ?**

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 – Transfert de compétences Enfance – Jeunesse à la Communauté des Communes de la Baie du Kernic

Monsieur le Maire faisait lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2008 qui laisse apparaître un vote des conseillers communautaires à l'unanimité concernant le futur transfert de la compétence enfance/jeunesse à la CCBK.

André Méar demandait alors de pouvoir exprimer l'opinion de l'opposition. A notre grande surprise, Monsieur le Maire lui a répondu « *j'ai demandé le vote, vous vous exprimerez après si vous voulez* ».

Résultat du vote 21 pour, 6 contre.

Les clédérois noteront que désormais à Cléder, le vote se fait **avant** les délibérations et non plus **après** contrairement à ce qui est publié dans le compte-rendu sur le clédérois n°352.

De quoi avait peur Monsieur le Maire sinon peut-être que nous ayons raison ! Il trouve certainement normal que la démocratie s'exprime de cette nouvelle façon à Cléder. Chacun jugera !

Après ce vote, André Méar s'exprimait : « *s'il est facile de transférer les compétences, il sera bien plus difficile de les récupérer si on doit les récupérer un jour, il y a beaucoup de choses à dire à ce propos. Dès lors que la compétence enfance sera transférée à la CCBK, une évidence deviendra criante, le vrai patron de la petite enfance deviendra par voie de conséquence le Président de la Communauté de Communes. Une question se pose aussi : pourquoi fermer la crèche de Cléder ? Nous avons déjà une crèche qui fonctionne à Cléder, il est curieux de vouloir la fermer pour en construire une nouvelle sur un autre site qui sera de plus communautaire. Je peux comprendre que les autres communes qui n'en disposent pas, comme c'est le cas à Plouescat par exemple soient*

désireuses d'en avoir une à leur disposition, mais pourquoi supprimer celle de Cléder ? Notre commune était la première à avoir sa crèche dans tout le Léon. Son implantation avait été savamment étudiée et favorisait les relations intergénérationnelles, ce qui a été très bien vécu et apprécié par les résidents de Mestioual et qui fonctionne très bien aujourd'hui ».

Monsieur le Maire précisait que la nouvelle crèche sera toujours implantée sur la commune de Cléder, André Méar précisait « oui, **mais sur le secteur de Kerhall** », Monsieur le Maire **confirmait**.

André Méar soulevait ensuite le problème des infrastructures, rappelant que les emprunts en cours ne seront pas arrivés à échéance lors du transfert de compétence. Alors « **que faire des bâtiments libérés** » ? Il évoquait également le sujet du transfert du personnel. L'actuelle crèche de Cléder est associative, la future crèche sera communautaire. **Depuis quand des salariés de droit privé peuvent-ils voir leur statut basculer vers un statut de droit public sans aucune autre formalité ?**

Monsieur le Maire répondait « *n'avancez pas des choses à la volée sans en être sûr. Le personnel sera conservé* » ! Il ajoutait « *on a du mal à comprendre votre acharnement thérapeutique à démolir sans arrêt la CCBK. C'est notre intérêt à tous de travailler avec la CCBK* ».

Nous avons conclu en précisant que « *passer de 15 places comme c'est le cas aujourd'hui à 24 places comme cela est prévu ne peut être que défavorable à la commune de Cléder* ». Combien de places dans cette nouvelle structure pour les enfants de Cléder, ceux de Plouescat et ceux de Tréflaouénan ? Comment **seront définis les quotas** ?

Monsieur le Maire pense-t-il régler tous les problèmes de garde d'enfants par le simple fait de transférer la compétence à la CCBK ?

1.2 - Prime de fin d'année

Nous avons voté pour l'augmentation de 2%.

2 – VIE SCOLAIRE ASSOCIATIVE

2.1 – Convention entre la Commune et l'Office du tourisme

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention qu'il envisage de faire voter. Il lit les points qui ont été modifiés par rapport à l'ancienne convention.

Dans l'article 3, il est ajouté « *l'Office du Tourisme pourra être amené à assurer **occasionnellement** et en concertation un appui à la gestion des campings et villages vacances communaux* ».

Dans l'article 5 « *participation aux frais de fonctionnement permettant la rémunération conforme à la convention collective d'un agent permanent correspondant **à ce jour** à 24 500 €* »

André Méar demandait plus de précisions « *qu'entendez-vous exactement par « **occasionnellement** » et participation aux frais de fonctionnement de 24 500 € ? Jusqu'à maintenant, le mode de fonctionnement et le personnel communal mis à disposition de l'Office du Tourisme était sous la responsabilité directe du Maire. Aujourd'hui, le personnel a changé de statut passant sous le droit privé et donc sous la responsabilité directe du Président de l'Office du Tourisme auquel vous donnez carte blanche* ».

Monsieur le Maire nous faisait également remarquer que nous n'avions rien compris au terme « **occasionnellement** ». Il nous semble plutôt que le sens de notre question n'ait pas été compris. Nous souhaitons avoir plus de détails concernant **la fréquence** de ces interventions et **que soient précisées les circonstances exactes** qui pourraient amener le personnel de l'Office du Tourisme à venir en appui à la municipalité. Ce terme « **occasionnellement** » nous semble bien trop vague et laisse la porte ouverte à tous débordements.

« A l'occasion », il est bon de rappeler que trois représentants de la municipalité au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme ne pourront jamais « influencer » le cours des décisions. **Monsieur le Maire place aujourd'hui la municipalité sous l'autorité de l'Office du Tourisme en matière de développement de celui-ci.**
Résultat du vote : 21 pour, 6 contre

2.2 – Convention d'objectif et de financement d'un contrat enfance-jeunesse – Avenant

Madame l'adjointe aux associations faisait lecture du courrier en provenance de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) au vu des modifications qu'il serait, selon elle, souhaitable d'apporter au contrat enfance/jeunesse qui lie la CAF et la commune de Cléder.

Anne Cormier, forte de sa grande expérience et de sa compétence en matière d'enfance et jeunesse sur la commune de Cléder, note le désengagement progressif de la CAF en matière de financement concernant le secteur enfance/jeunesse. « *Qu'en sera-t-il en 2011 ? Y aura-t-il un animateur jeunesse pour les pré-adolescents à Cléder ? La jeunesse fait-elle partie de vos priorités ?* »

Madame l'adjointe aux associations ayant pris bonne note du désengagement de la CAF et consciente que cela posera des problèmes a précisé qu'il y aura une politique enfance/jeunesse « *s'il y a un budget, des moyens et si les jeunes sont motivés* ».

Anne Cormier concluait « *les enfants ne sont pas une valeur marchande ! Si l'on veut faire vivre Cléder, il va bien falloir investir un petit peu, on ne pourra pas faire sans mettre la main à la poche !* »

Nous nous sommes abstenus, considérant que l'avenir de la jeunesse clédéroise **est soumise à beaucoup trop d'éventualités.**

3 – URBANISME – ENVIRONNEMENT – MER

3.1 – Demande d'acquisition d'un terrain communal

Madame l'adjointe à l'urbanisme nous faisait part de l'éventuel achat d'un terrain communal de 154m² par la société Tecnosem. Monsieur le Maire l'interrompait immédiatement pour porter à la connaissance des conseillers municipaux que toute cette procédure serait menée dans les règles et la transparence qu'il convient. Prochainement, un commissaire enquêteur sera nommé afin que chacun puisse venir exprimer ses positions concernant ledit terrain. André Méar abondait dans le sens de Monsieur le Maire ajoutant que compte tenu de l'emplacement de la future transaction il était préférable de prendre l'avis des intéressés.

4 – AFFAIRES ECONOMIQUES – FINANCES

4.1 – Indemnités au receveur municipal

Nous avons voté pour

4.2 – Décision modificative

Nous avons voté pour

4.3 – Dépenses d'investissement 2009

Par pure formalité, nous avons voté pour

4.4 – Tarifs communaux 2009

Monsieur le Maire donnait lecture des nouveaux tarifs communaux dont l'augmentation est de 2% en moyenne. André Méar demandait à voter séparément certains points, ceci pour être en conformité avec les votes antérieurs. Un adjoint au maire nous faisait remarquer « *qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis* ». **Fidèles à nous mêmes** nous avons voté pour l'augmentation des tarifs communaux, à l'exception des cirques et entrepreneurs forains pour lesquels nous revendiquons la gratuité et la location des salles communales pour laquelle nous nous étions déjà abstenus.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le premier adjoint nous donne une information concernant la vente d'un très vieux tracteur resté aux services techniques depuis de nombreuses années pour un montant de 300€. Il ajoute que la vente d'un vieux camion laissé sur le parking d'une société durant un an a également rapporté à la commune 260 €, et ce « *après avoir récupéré toutes les pièces possibles* ». L'opposition se félicite de constater que Monsieur le premier adjoint, en ces temps difficiles, fasse preuve d'autant de rigueur et d'anticipation a bien évidemment voté pour !

Monsieur le Maire nous informait du remboursement de la part communale d'une concession au cimetière

Comme à l'accoutumée, nous avons bien entendu quelques questions diverses.

La première concernait le **devenir des logements sociaux** dont la construction était prévue derrière la Maison des Associations.

Monsieur le Maire nous a répondu qu'il souhaite garder intact ce terrain mais qu'il existe une éventualité pour l'achat d'un morceau de terrain anciennement « Le Nan » désormais propriété de la SODEPI, affaire à suivre...

Il a informé, d'autre part, la prochaine rénovation de quelques logements de la cité Ker Abardaez par la société Armoricaine Habitat.

Notre seconde question portait sur le **devenir de l'Espace 2000**. En effet, André Méar, après avoir rencontré Monsieur Joël Tanguy, Président du club de pétanque, rapportait à Monsieur le Maire les questions se posant quant au réaménagement de cet espace très largement occupé par les pétanqueurs. Monsieur le Maire répondait : « *Dans notre projet municipal, nous avons prévu de transformer l'Espace 2000 en salle socio-culturelle. Nous allons mener une concertation avec les pétanqueurs, nous comptons soit acheter un local d'occasion, soit construire un local neuf pour les pétanqueurs* ».

Notre dernière question concernait la mise **à disposition du personnel de Mestioual aux écoles** pour le service de cantine. Monsieur le Maire indiquait que le problème est résolu, précisant que l'école Per Jakez Helias a revu son organisation en interne et ne bénéficie plus des services du personnel de Mestioual. En ce qui concerne l'école Saint Joseph, le service est assuré comme auparavant.

Au terme de cette année 2008 au cours de laquelle le paysage clédérois a été quelque peu modifié, l'équipe des conseillers municipaux de l'opposition tient à vous apporter pour l'année qui s'annonce l'assurance de sa vigilance, de sa détermination et **vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009**

La suite au prochain épisode...

« La lutte est dure mais pas triste »

Les conseillers de l'opposition municipale

André Méar

Gisèle Stricot

Jean-Paul Le Saint

Anne Cormier

Raymond Créac'h

Nathalie Le Gall

cleder-en-avant@laposte.net

<http://www.cleder-en-avant.com>